

DECRETS

Décret présidentiel n° 04-336 du 18 Ramadhan 1425 correspondant au 1er novembre 2004 portant attribution de la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de « Athir ».

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 - (6° et 10°) et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-02 du 2 janvier 1984 portant institution de l'Ordre du mérite national ;

Vu le décret n° 84-87 du 21 avril 1984, modifié et complété, portant organisation et fonctionnement du Conseil de l'Ordre du mérite national ;

Vu le décret n° 86-235 du 16 septembre 1986, modifié et complété, portant statut de l'Ordre du mérite national ;

Décète :

Article 1er. — A l'occasion du cinquantième anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1er Novembre 1954, la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de « Athir » est décernée au profit des Chouhada , dont les noms suivent :

- Mokhtar DAKHLI dit Baraka,
- Rabah MOKRANI dit Si Lakhdar,
- Ali KHODJA,
- Mohamed Taieb SOLIMANE dit Zoubir,
- Mohamed ALLILI dit Si Baghdadi,
- Mohamed Lakhdar AMARA dit Hamma,
- Noureddine MENANI,
- Achour ZIANE.

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Ramadhan 1425 correspondant au 1er novembre 2004.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

Décret présidentiel n° 04-337 du 18 Ramadhan 1425 correspondant au 1er novembre 2004 portant attribution de la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de « Athir ».

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77 (6° et 10°) et 125 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-02 du 2 janvier 1984 portant institution de l'Ordre du mérite national ;

Vu le décret n° 84-87 du 21 avril 1984, modifié et complété, portant organisation et fonctionnement du Conseil de l'Ordre du mérite national ;

Vu le décret n° 86-235 du 16 septembre 1986, modifié et complété, portant statut de l'Ordre du mérite national ;

Décète :

Article 1er. — A l'occasion du cinquantième anniversaire du déclenchement de la Révolution du 1er Novembre 1954, la médaille de l'Ordre du mérite national au rang de « Athir » est décernée au profit des Chahidate, dont les noms suivent :

- Maliha HAMIDOU,
- Saliha OULD KABLIA,
- Roukia GHIMOUZE,
- Kheira ZERROUKI,
- Bahia YANTRAN,
- Malika SAHNOUNE dite Nacéra,

Art. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Ramadhan 1425 correspondant au 1er novembre 2004.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.